

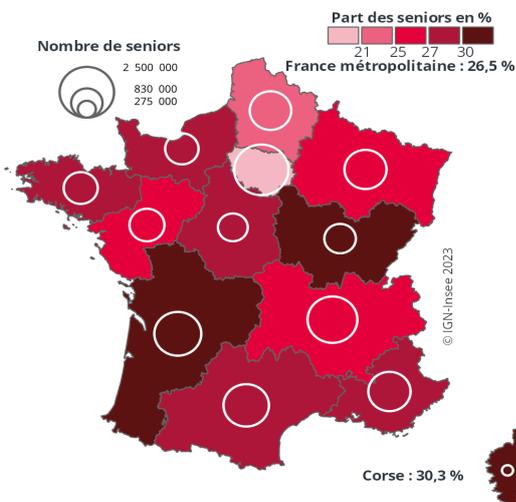
En Corse, 10 000 seniors vivant à domicile sont en perte d'autonomie

Insee Flash Corse • n° 82 • Décembre 2023

En 2021 en Corse, un tiers des habitants est âgé de 60 ans ou plus. Parmi ces seniors, un sur dix vivant à domicile est en perte d'autonomie. Cette situation est plus fréquente sur l'île qu'en moyenne nationale. Elle se développe avec l'âge et concerne davantage les femmes. L'aide de l'entourage est privilégiée et se cumule généralement à des soins professionnels ou techniques. Qu'ils soient en perte d'autonomie ou non, les seniors se déclarent davantage en mauvaise santé en Corse que dans les autres régions, avec des altérations d'ordre physique, sensoriel ou intellectuel.

En 2021, avec 104 000 personnes de 60 ans ou plus, soit trois habitants sur dix, la population corse est la plus âgée de France métropolitaine après celle de Nouvelle-Aquitaine ► [figure 1](#). Elle est même en première position pour le quatrième âge, avec 11 % de la population âgée de 75 ans ou plus. De surcroît, selon les projections de population, les seniors représenteraient quatre habitants sur dix en Corse à l'horizon 2070 [[Tourtin-Battini, 2022, pour en savoir plus \(1\)](#)]. Un quart de la population insulaire atteindrait alors le quatrième âge.

► 1. Nombre et part des seniors parmi la population régionale



Lecture : En 2021, 104 000 seniors vivent en Corse, soit 30 % de la population régionale.
Champ : France hors Mayotte.
Source : Insee recensement de la population 2020.

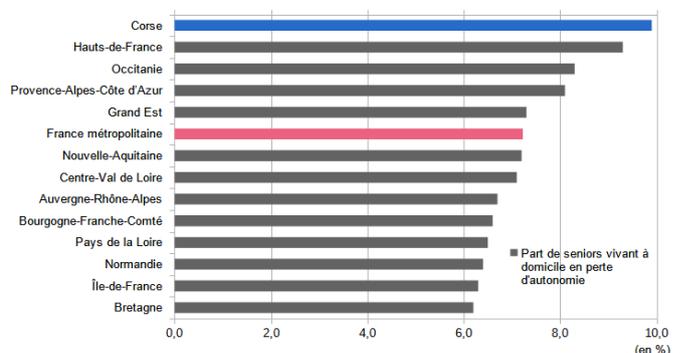
Sur l'île, 97 % des seniors vivent à domicile. Parmi eux, 27 % vivent seuls, soit la part la moins importante des régions de France

métropolitaine. Avec l'âge, la solitude s'accroît néanmoins, tout en restant inférieure au reste de l'Hexagone. Les femmes sont majoritaires parmi les seniors du fait d'une espérance de vie supérieure. Après 85 ans, 52 % d'entre elles vivent seules contre 28 % des hommes. Dans ce contexte, l'accompagnement des personnes âgées devient un enjeu sociétal, notamment face à la perte d'autonomie.

En Corse, un senior sur dix vivant à domicile est en perte d'autonomie

En Corse, 10 000 seniors vivant à domicile sont en perte d'autonomie, soit 10 % des plus de 60 ans ► [figure 2](#).

► 2. Part de seniors en perte d'autonomie parmi la population régionale âgée de 60 ans ou plus



Lecture : En 2021 en Corse, 9,9 % des seniors vivant à domicile sont en perte d'autonomie.

Champ : France métropolitaine.

Source : Drees, enquête Vie quotidienne et santé 2021.

L'île se situe parmi les régions métropolitaines où les seniors font le plus souvent face à cette situation avec les Hauts-de-France et l'Occitanie [[Marylise Dehon, 2023, pour en savoir plus \(2\)](#)].

La perte d'autonomie se développe avec l'âge. Entre 60 et 74 ans, 5 % des seniors insulaires sont dans cette situation, alors qu'ils sont 31 % à 85 ans ou plus. Par ailleurs, à âge égal, les femmes sont davantage touchées que les hommes. Ainsi après 85 ans, 39 % d'entre elles sont en perte d'autonomie à domicile contre 18 % des hommes. En effet, suite au veuvage les hommes partiraient plus tôt et plus souvent en institution.

À l'échelle nationale, pauvreté et mauvaise santé sont liées or l'île fait partie des régions françaises les plus pauvres, notamment dans ses territoires ruraux. La perte d'autonomie est ainsi plus fréquente dans les **communes rurales** où 12 % des seniors insulaires y font face contre 9 % parmi ceux habitant en ville. En Corse, deux tiers des seniors résident en zone rurale.

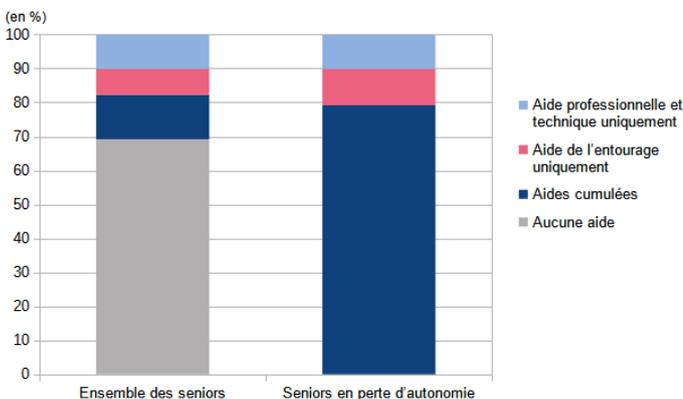
L'aide de l'entourage prime chez les seniors en perte d'autonomie

Les seniors en perte d'autonomie peuvent recourir à l'aide de l'entourage ou aux aides professionnelles (infirmiers, aides-ménagères, etc.). Les aides techniques (canne, déambulateur, fauteuil roulant, etc.) y compris aménagement de logement (barre d'appui, douche adaptée, porte élargie) complètent ces dispositifs d'accompagnement. En Corse, tous les seniors en perte d'autonomie bénéficient d'au moins une de ces aides, toutefois la plus généralisée est l'aide d'un proche, avec neuf seniors sur dix bénéficiaires ► [figure 3](#).

Ces derniers cumulent souvent différents soutiens : huit sur dix s'appuient ainsi à la fois sur leur entourage et sur des aides professionnelles ou techniques. Parmi les seniors en perte d'autonomie, la totalité des hommes de 85 ans et 85 % des femmes concilient ces deux types d'aides.

Sur l'île, le maintien à domicile est aussi favorisé par un grand nombre de professionnels en soins infirmiers. Avec 430 infirmiers pour 100 000 habitants, la couverture régionale est deux fois supérieure à la moyenne de France de province.

► 3. Type d'aide reçue selon la situation des seniors vivant à domicile en Corse



Lecture : En 2021, en Corse, 79,1 % des seniors en perte d'autonomie bénéficient d'aides de leur entourage ainsi que d'aides professionnelles et techniques.

Champ : Personnes âgées de 60 ans ou plus et vivant à domicile en Corse.

Source : Drees, enquête Vie quotidienne et santé 2021.

Trois seniors sur dix font face à des limitations motrices, sensorielles ou cognitives

D'une part, en Corse, qu'ils soient en perte d'autonomie ou non, trois seniors sur dix font face à des **limitations fonctionnelles**, c'est-à-dire des difficultés pour réaliser des activités courantes. La Corse est parmi les régions les plus concernées avec les Hauts-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Un senior insulaire sur cinq fait face à des problèmes moteurs comme la marche ou la préhension. Un sur dix

signale des problèmes sensoriels visuels ou auditifs. Enfin, un sur vingt présente des troubles cognitifs de compréhension ou de concentration. Ainsi sur l'île, 38 % des seniors sont limités dans leurs activités au quotidien, soit deux points de plus qu'en France métropolitaine.

D'autre part, 18 % des seniors vivant à domicile se déclarent en mauvaise ou très mauvaise santé. C'est le taux le plus élevé des régions métropolitaines dont la moyenne est de six points inférieure.

Comme au niveau national, les hommes se déclarent plus souvent en mauvaise santé que les femmes entre 75 et 84 ans. Après 85 ans, la situation s'inverse. Dans tous les cas, les problèmes de santé ou les limitations fonctionnelles se renforcent avec l'âge. ●

Thomas Dubuis, Xavier Pétilon (Insee)

► Encadré Moins de places dans les institutions en Corse

Une quarantaine d'Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (Ehpad) sont implantés en Corse. Ces Ehpad, ou institutions adaptées, proposent 2 180 places soit 52 places pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus, deux fois moins qu'en moyenne nationale ► [données complémentaires](#). En Corse, le revenu des seniors, plus faible qu'en France métropolitaine, peut être un frein au départ en maison de retraite et favoriser le maintien à domicile. La part des seniors résidant en institution croît en fonction de l'âge avec une différence significative entre les femmes et les hommes de 85 ans ou plus. En Corse, 13 % des femmes et 7 % des hommes de cette tranche d'âge y résident.

► Définitions

Les **seniors** désignent dans cette étude les personnes âgées de 60 ans ou plus.

La **perte d'autonomie** est mesurée par le « score VQS », qui synthétise les diverses difficultés rencontrées par les personnes âgées, à partir des questions de l'enquête VQS portant sur leurs capacités fonctionnelles (« La personne a-t-elle des difficultés pour voir, même avec ses lunettes ou lentilles de contact si elle en porte ? »), leurs difficultés quotidiennes (« A-t-elle des difficultés pour sortir de son logement ? ») et leur état de santé général (« La personne a-t-elle une maladie ou un problème de santé qui soit chronique ou de caractère durable ? »). Un senior déclarant de fortes difficultés pour de nombreuses activités aura un score VQS élevé et sera considéré en situation de perte d'autonomie. Dans cette publication, les communes de résidence des seniors sont classées en deux catégories, **communes rurales ou urbaines**, qui s'appuient sur un regroupement de la [grille communale de densité](#). Les **limitations fonctionnelles** regroupent les altérations des fonctions physiques (marche, préhension), sensorielles (vue, audition) ou cognitives (concentration, compréhension) liées à des maladies ou à des problèmes de santé.

► Sources

L'enquête **Vie quotidienne et santé (VQS)** a pour objectif d'établir des statistiques sur les conditions de vie des personnes vivant à domicile, leurs difficultés à réaliser les activités de la vie quotidienne et les aides qu'elles reçoivent. Elle a été réalisée auprès de 334 000 personnes vivant en France en domicile ordinaire, entre février 2021 et avril 2022.

Le **Recensement de la Population (RP)** de 2020, exploitation complémentaire.

► Pour en savoir plus

- [Tourtin-Battini I.](#), « [Projections de population : 2070, un horizon vieillissant pour la Corse](#) », *Insee Analyses Corse* n°43, novembre 2022.
- [Dehon M.](#), « [Davantage de personnes âgées en perte d'autonomie à domicile dans les départements les plus pauvres](#) », *Insee Focus*, décembre 2023.

